

TABLEAU D'ANALYSE ET DES MESURES RETENUES

Ecart (E) / Remarques relevés (R)	Références juridiques	Niveau de criticité (1 à 5)	Risque relevé	Décisions de l'équipe missionnée	Mesures maintenues		Délais d'exécution	Eléments de preuves attendus	Commentaires
					I / P / R / S				
E1 Bien que l'organigramme eu été transmis par l'établissement, il demeure néanmoins non signé. Ce qui est un écart à la réglementation du CASF.	<i>Décret. 312-155-0, II du CASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II, alinéa 4 du CASF (Equipe pluridisciplinaire qualifiée)</i>	2	Moyen	Levé	Prescription (P)				
E2 Le document transmis n'est pas signé.	<i>Article. D312-176-5 du CASF</i>	3	Elevé	Levé	Prescription (P)				
E3 Le document transmis n'est pas signé.	<i>Article D. 312-176-5 et suivants du CASF</i>	3	Elevé	Levé	Prescription (P)				
E4 Il n'a pas été transmis à la mission de contrôle sur pièces de tableaux ou autres documents permettant de valider la qualification des personnels en activité.	<i>Article L312-1-II, al.2 du CASF</i>	3	Elevé	Levé	Prescription (P)				
E5 La mission n'a pas à sa disposition une liste de pièces pour le recrutement comprenant notamment l'extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire.	<i>Art. L133-6 CASF</i>	3	Elevé	Maintenu	Prescription (P)		1 mois	Liste de pièces pour les recrutements comprenant le bulletin n°3 du casier judiciaire	
E6 La mission a noté l'absence de médecin coordonnateur donc au final considère qu'il n'existe pas de rapport annuel d'activité médicale.	<i>Article D.312-158 du CASF</i>	3	Elevé	Maintenu	Prescription (P)		6 mois	Recrutement effectif d'un médecin coordonnateur (MEDCO)	
E7 En l'absence d'information transmise, la mission constate que ceci est un écart à la réglementation. La sécurisation des saisies ainsi que le respect de la RGPD sont des mesures à mettre en place dans les procédures de gestion des résidents en ESMS.	<i>Article L. 312-9 du CASF</i>	3	Elevé	Maintenu	Prescription (P)		6 mois	Mise en place de procédure de sécurisation des SI, des saisies de données "Résidents" dans le respect de la RGPD	

Ecart (E) / Remarques relevées (R)	Références juridiques	Niveau de criticité (1 à 5)	Risque relevé	Décisions de l'équipe missionnée	Mesures maintenues		Délais d'exécution	Eléments de preuves attendus	Commentaires
					I / P / R / S				
R1		1	Faible	Levé	Recommandation (R)				
R2		1	Faible	Levé	Recommandation (R)				
R3		2	Moyen	Maintenu	Prescription (P)		1 mois	Procédures internes concernant les recrutements et les licenciements.	
R4		2	Moyen	Levé	Recommandation (R)				
R5		2	Moyen	Levé	Recommandation (R)				
R6		3	Elevé	Levé partiellement	Prescription (P)		6 mois	Recrutement du MEDCO	Bien que des formations de bientraitance eut été dispensées aux agents, un lien devra être établi avec le MEDCO et le futur projet d'établissement.
R7		3	Elevé	Levé	Prescription (P)				
R8		2	Moyen	Levé	Prescription (P)				
R9									
R10									
R11									